

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CONTAMINE SUR ARVE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER

Absents : Thierry CHAVANNE

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN donne pouvoir à David ANCRENAZ, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Delphine SCARAMOZZINO donne pouvoir à Dominique ROY, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Date de convocation : 11.10.2024

Délibération n° 01/10/24 : Bilan triennal de suivi de l'artificialisation des sols

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Contamine-sur-Arve produit en octobre 2024 ;

CONSIDERANT les échanges intervenus au cours de la séance et l'avis donné par chaque conseiller municipal sur le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols de la commune de Contamine-sur-Arve ;

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050. Pour concrétiser cette ambition, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Dans le cadre de cet objectif, les collectivités dotées d'un document d'urbanisme (tel que prévu par l'article L2231-1 du CGCT) doivent produire un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Ce rapport, dit triennal, doit être produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur les territoires.

Il doit donner lieu à un débat du Conseil Municipal et être suivi d'un vote. Le rapport, ainsi que la délibération du Conseil Municipal doivent faire l'objet de publication.

Pour évaluer la consommation d'espace, la commune de Contamine-sur-Arve a choisi d'utiliser les données produites localement par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie, tel que le prévoit l'article R2231-1 du CGCT. Cette donnée permet de mesurer de manière objective et précise l'évolution de l'occupation du sol sur la base d'images satellitaires et est mise à jour régulièrement. Elle est conforme aux définitions légales de la consommation d'espaces et de l'artificialisation nette des sols, homogène et cohérente dans le temps.

Sur la période 2011-2021, la commune de Contamine-sur-Arve a consommé 9,6 ha d'ENAF (espaces

naturels, agricoles et forestiers), majoritairement des espaces agricoles, couverture du territoire communal.

L'enveloppe maximale de consommation d'ENAF autorisée sur la période 2021-2031 correspond à la division par deux des hectares consommés entre 2011-2021. De cette enveloppe doivent également être déduits les projets d'envergure régionale et intercommunale mutualisés, qui seront définis aux échelles respectives du SRADDET de la région AURA et du SCOT Cœur de Faucigny, en cours d'élaboration. Dans l'attente de cette déclinaison aux échelles régionale et intercommunale, selon l'effort de réduction de consommation d'ENAF de 50 % sur la période 2021-2031, la Commune de Contamine-sur-Arve disposerait au maximum de 4,8 ha consommables à horizon 2031.

Sur la période de 2021-2023, la Commune de Contamine-sur-Arve a consommé 1,8 ha d'ENAF, ce qui représente 0,3 % de la couverture du territoire communal (670,3 ha). Ce sont très majoritairement des espaces agricoles (prairies et terres cultivées) qui ont été consommés par l'urbanisation.

Cette consommation d'ENAF est liée principalement au développement des activités industrielles et artisanales dans les zones d'activités économiques intercommunales de Findrol et La Forêt, qui a induit à elle seule 1,2 ha (66 %) de consommation d'espace. Le solde a permis la construction de maisons individuelles en dehors du chef-lieu et la construction d'un bâtiment agricole.

Dans l'attente d'un positionnement du SCOT sur la répartition et la mutualisation de la consommation d'espace à l'échelle intercommunale, et compte-tenu de la consommation d'espace déjà réalisée entre 2021 et 2023, le respect de la trajectoire ZAN de la commune sur la première tranche de dix ans implique que ne soient pas consommés davantage que 3 ha d'ENAF à horizon 2031.

Or le PLU en vigueur classe en zones urbanisées (U) et à urbaniser à court ou moyen terme (1AU), de nombreux espaces agricoles, naturels et forestiers, susceptibles d'accueillir des projets d'urbanisation et d'induire une consommation d'espace excessive au regard de la trajectoire ZAN de la commune. Ainsi, la surface des ENAF potentiellement consommables dans le cadre du PLU en vigueur s'élève à plus de 12 ha. A ces derniers s'ajoutent environ 10 ha dans les zones 2AU d'urbanisation à moyen ou long terme, non ouvertes à l'urbanisation. Force est de constater que le PLU en vigueur ne constitue pas en l'état un cadre suffisant pour le respect de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols.

Il convient de souligner que la majeure partie de ces « gisements fonciers » est localisée dans les zones UX couvrant les zones d'activités économiques intercommunales (Findrol et La Forêt) et dans la zone UE du Centre Hospitalier public Alpes-Léman (CHAL). Leur consommation éventuelle serait donc liée à des projets dont l'intérêt dépasse le cadre de la commune et devrait logiquement être mutualisée à l'échelle supra-communale.

Ces données appellent, d'une part, le constat que le PLU en vigueur ne constitue pas en l'état un cadre suffisant pour le respect de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols. D'autre part, la présence sur le territoire communal de zones d'activités économiques communautaires et de l'hôpital nécessitent d'envisager leur développement dans le cadre d'une réflexion à l'échelle supra-communale.

Aussi, afin de mieux maîtriser la consommation d'espace et d'être en mesure de réaliser les nécessaires arbitrages quant aux futurs projets consommateurs d'espace (aux échelles communales et supra-communales), le Conseil Municipal envisage d'adapter le PLU par le biais d'une procédure de modification, destinée à intégrer la trajectoire ZAN.

Dans l'attente de l'approbation de cette procédure, la commune aura la capacité d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme entraînant une consommation d'ENAF qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de cette consommation, susceptibles d'être fixés par le document d'urbanisme en cours de modification.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Virginie SIROT) :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur les données de consommation d'espace et les mesures envisagées en vue de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers figurant dans le rapport triennal de suivi annexé à la présente délibération ;
- **SE PRONONCE** en faveur de la mise en œuvre d'une modification du PLU destinée à intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espaces et d'artificialisation des sols, telle que présentée dans le rapport triennal et rappelée ci-avant ;
- **DIT** que le rapport triennal de suivi de la consommation d'espace ainsi que la présente délibération font l'objet d'une publication par affichage et sont transmis au contrôle de légalité. Dans un délai de 15 jours à compter de leur publication, ils sont transmis au Préfet de la Région AURA et au Préfet du Département de la Haute-Savoie, au Président du Conseil Régional, au Président de la CCFG, ainsi qu'au Président de l'ECPI en charge du SCOT Cœur de Faucigny.

Le Secrétaire de Séance
Denis POTARD

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CONTAMINE SUR ARVE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER

Absents : Thierry CHAVANNE, Elodie DIETZ

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN donne pouvoir à David ANCRENAZ, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Delphine SCARAMOZZINO donne pouvoir à Dominique ROY, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 11.10.2024

Délibération n° 02/10/24 : Marchés Publics – Attribution des marchés de travaux pour la rénovation et remise aux normes des niveaux intérieurs du Château de Villy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

VU la délibération n° 04/01/23 en date du 19 janvier 2023, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la remise aux normes des plateaux intérieurs du château de Villy ;

CONSIDÉRANT le projet de la commune de Contamine-Sur-Arve de rénover et remettre aux normes les pièces intérieures du Château de Villy ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de prioriser dans une première tranche de travaux :

- La réhabilitation du rez inférieur et du 2^{ème} étage du bâtiment principal,
- La réhabilitation des niveaux de la tour de gué
- L'étanchéité de la terrasse du 1^{er} étage
- La rénovation et remise aux normes des équipements techniques et du système de sécurité incendie pour l'ensemble des niveaux.

CONSIDÉRANT qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée du 26 août au 20 septembre 2024, avec publicité sur la plateforme www.mp74.fr et dans le journal d'annonces légales « Le Dauphiné Libéré » ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre en date du 27 septembre 2024, classant les offres au regard des critères de la consultation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de restauration des toitures du Château de Villy aux entreprises suivantes :

N°	Désignation	Entreprise	Localisation	Montant H.T
1	Démolition Gros Œuvre	GAY CONSTRUCTION	74 440 MIEUSSY	183 420,75 €
2	Etanchéité	MG ETANCHEITE	74 550 PERRIGNIER	8 945,38 €
3	Menuiseries Extérieures et Intérieures Bois – Agencement	MENUISERIE PELLET-JAMBAZ	74 420 BOËGE	164 787,50 €
4	Cloisons Doublage Faux Plafonds	ENTREPRISE BONGLET	74 100 VILLE-LA-GRAND	98 336,00 €

5	Chapes Carrelages Faïences	CRC	73 100 GI	
6	Revêtements de sols souples	STE CHABLAISIEINNE DE REVETEMENTS	74 200 THONON-LES-BAINS	28 017,10 €
7	Peinture Intérieure	ENTREPRISE BONGLET	74 100 VILLE-LA-GRAND	37 331,65 €
8	Chauffage Sanitaire	ETABLISSEMENTS SERGE POISSON	74 000 ANNECY	281 553,13 €
9	Ventilation	ETABLISSEMENTS SERGE POISSON	74 000 ANNECY	56 574,96 €
10	Electricité Courants Faibles	ELECTRICITE A. BAUD	74 250 PEILLONEX	189 509,20 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés correspondants
- **INVITE** Madame le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance
Denis POTARD

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CONTAMINE SUR ARVE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER

Absents : Thierry CHAVANNE

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN donne pouvoir à David ANCRENAZ, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Delphine SCARAMOZZINO donne pouvoir à Dominique ROY, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 11.10.2024

Délibération n° 03/10/24 : Marchés Publics – Attribution du marché de fournitures courantes – Acquisition d'un véhicule type polybenne pour les services techniques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le véhicule type camion benne des services techniques ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée du 2 août au 9 septembre 2024, avec publicité sur la plateforme www.mp74.fr et dans le journal d'annonces légales « Le Dauphiné Libéré » ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres, classant les offres au regard des critères de la consultation ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission d'Appels d'Offres qui s'est réunie en date du 10 octobre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'acquisition d'un véhicule type polybenne à la société BOGEY BONNEVILLE UTILITAIRES sise 31 avenue de la Roche Parnale – ZI des Fourmis – 74130 BONNEVILLE, pour un montant 56 500 € HT, incluant la plus-value pour une benne aluminium de 2 000 € HT, soit 67 800 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés correspondants
- **INVITE** Madame le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance
Denis POTARD

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Contamine-sur-Arve, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE CONTAMINE SUR ARVE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Aline Watt Chevallier'.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 074-217400878-20241017-DL_04_10_24-DE



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER

Absents : Thierry CHAVANNE

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN donne pouvoir à David ANCRENAZ, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Delphine SCARAMOZZINO donne pouvoir à Dominique ROY, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 11.10.2024

Délibération n° 04/10/24 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'étude et la désinsectisation des stalles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R.2334-22 et suivants ;
VU la décision n°12-2024 en date du 19 juin 2024 portant attribution des missions d'études, de désinsectisation et de dendrochronologie pour les stalles du XVème siècle de l'Eglise de Contamine-sur-Arve ;

CONSIDERANT l'état des stalles et leurs mauvaises conditions de stockage actuelles ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de restaurer ce patrimoine classé ;

Les stalles du XVe siècle, autrefois installées dans le chœur de l'Eglise Sainte-Foy, ont été démontées en 1967/1968 au moment de la réfection intérieure de l'église et sont aujourd'hui stockées dans un local municipal sous La Poste, depuis 2014. Les mauvaises conditions de stockage actuelles exposent les stalles à une détérioration accélérée, notamment dues à la présence d'insectes xylophages. Par ailleurs, l'actuel local de stockage est voué à la démolition dans les mois à venir.

La commune souhaite donc mener d'urgence une intervention de désinsectisation et de traitement sur ces stalles. Elles seront ensuite stockées dans un nouveau local, plus approprié, dans le château de Villy, en attendant leur valorisation définitive dans le projet de rénovation de l'Église. A ce jour, le terme de la valorisation n'est pas encore défini : la présente intervention aura également pour objet l'étude de cette opération de remontage des stalles.

Les principaux objectifs du présent projet sont:

- transport en atelier et retour
- désinsectisation par anoxie dynamique et traitement des moisissures
- dépoussiérage
- constat détaillé et intervention de consolidation d'urgence
- étude et proposition d'intervention pour le montage, la consolidation et le nettoyage de l'ensemble
- dendrochronologie

La collectivité a retenu la société de Laura MOREL pour un montant de 7 804,00 € TTC et la société ARCHEOBOIS pour un montant de 2 500,00 € TTC pour mener cette mission.

La collectivité souhaite solliciter l'aide financière de la DRAC dans le cadre de ce projet. Le plan de financement proposé est le suivant :

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le 25/10/2024
ID : 074-217400878-20241017-DL_04_10_24-DE

DRAC	50 %	5 152,00 € TTC
<i>CD74</i>	30 %	3 091,00 € TTC
<i>Fonds propres</i>	20 %	2 061,00 € TTC
TOTAL	100%	10 304,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- **DECIDE** de demander une subvention auprès de la DRAC l'étude et la désinsectisation des stalles,
- **SOLLICITE** une subvention à un taux souhaité de 50 %, soit 5 152,00 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres financeurs potentiels sur ce projet.

Le Secrétaire de Séance
Denis POTARD

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE**

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 074-217400878-20241017-DL_05_10_24-DE



SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la Présidence de Madame Aline WATT CHEVALLIER, Maire.

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT, Aline WATT-CHEVALLIER

Absents : Thierry CHAVANNE

Absents représentés : Tommy BERTHET donne pouvoir à Aurélie ANCRENAZ, Delphine COLLET donne pouvoir à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN donne pouvoir à David ANCRENAZ, Chantal REGAT donne pouvoir à Patricia BALLARA, Delphine SCARAMOZZINO donne pouvoir à Dominique ROY, Thierry TUR donne pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 11.10.2024

Délibération n° 05/10/24 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'étude et la désinsectisation des stalles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R.2334-22 et suivants ;
VU la décision n°12-2024 en date du 19 juin 2024 portant attribution des missions d'études, de désinsectisation et de dendrochronologie pour les stalles du XVème siècle de l'Eglise de Contamine-sur-Arve ;

CONSIDERANT l'état des stalles et leurs mauvaises conditions de stockage actuelles ;

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de restaurer ce patrimoine classé ;

Les stalles du XVe siècle, autrefois installées dans le chœur de l'Eglise Sainte-Foy, ont été démontées en 1967/1968 au moment de la réfection intérieure de l'église et sont aujourd'hui stockées dans un local municipal sous La Poste, depuis 2014. Les mauvaises conditions de stockage actuelles exposent les stalles à une détérioration accélérée, notamment dues à la présence d'insectes xylophages. Par ailleurs, l'actuel local de stockage est voué à la démolition dans les mois à venir.

La commune souhaite donc mener d'urgence une intervention de désinsectisation et de traitement sur ces stalles. Elles seront ensuite stockées dans un nouveau local, plus approprié, dans le château de Villy, en attendant leur valorisation définitive dans le projet de rénovation de l'Eglise. A ce jour, le terme de la valorisation n'est pas encore défini : la présente intervention aura également pour objet l'étude de cette opération de remontage des stalles.

Les principaux objectifs du présent projet sont:

- transport en atelier et retour
- désinsectisation par anoxie dynamique et traitement des moisissures
- dépoussiérage
- constat détaillé et intervention de consolidation d'urgence
- étude et proposition d'intervention pour le montage, la consolidation et le nettoyage de l'ensemble
- dendrochronologie

La collectivité a retenu la société de Laura MOREL pour un montant de 7 804,00 € TTC et la société ARCHEOBOIS pour un montant de 2 500,00 € TTC pour mener cette mission.

La collectivité souhaite solliciter l'aide financière de le conseil départemental pour ce projet. Le plan de financement proposé est le suivant :

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

ID : 074-217400878-20241017-DL_05_10_24-DE



<i>DRAC</i>	50 %	5 152,00 € TTC
<i>CD74</i>	30 %	3 091,00 € TTC
<i>Fonds propres</i>	20 %	2 061,00 € TTC
TOTAL	100%	10 304,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- **DECIDE** de demander une subvention auprès du conseil départemental l'étude et la désinsectisation des stalles,
- **SOLLICITE** une subvention à un taux souhaité de 30 %, soit 3 091,00 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter d'autres financeurs potentiels sur ce projet.

Le Secrétaire de Séance
Denis POTARD

Le Maire
Aline WATT CHEVALLIER

